

Image not found or type unknown



Contrat tél mobile avec Orange

Par **ilebe**, le **10/11/2011** à **12:19**

Bonjour,

notre agence est en cessation d'activité. Nous souhaitons garder nos téléphones portable et passer de l'offre OBS à particulier en respectant juste le temps restant sur le contrat sans renouvellement de 12 mois minimum.

France Telecom refuse et nous dit qu'il est impératif de renouveler

Quelles options avons nous? comment garder le mêmes numéros en restant sans engagement? Alternativement est-il possible d'arrêter tout contrat avec la cessation d'activité?

Merci pour votre réponse

Ileana Bertelli

0607131118

i.bertelli@wanadoo.fr

ce problème n'a pas encore été résolu